

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 11 mars 2014, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Sont présents les conseillers:

Présidée par la mairesse Mme Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district du Parc (# 4)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Absence motivée:

M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Vingt-et-un (21) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 février 2014
5. **Greffé**
 - 5.1 Dépôt - Rapport d'activités du trésorier - Élections du 3 novembre 2013
 - 5.2 Mandat à la firme Caza Marceau Soucy Boudreau avocats - Opinion juridique de la situation du 22, rue du Bosquet
6. **Direction générale - Ressources humaines**
 - 6.1 Autorisation de procéder à l'embauche d'étudiants (camp de jour) au Service des loisirs, de la culture et des parcs - Période estivale 2014
 - 6.2 Autorisation de procéder à l'embauche d'étudiants au Service des travaux publics- Période estivale 2014
 - 6.3 Autorisation de procéder à l'embauche d'un étudiant à la bibliothèque - Période estivale 2014

Le 11 mars 2014

- 6.4 Autorisation de renouveler le contrat de travail de M. Michael Ouellette à titre de coordonnateur du Service des loisirs, de la culture et des parcs - Période du 15 avril 2014 au 11 avril 2015
- 6.5 Embauche de M. Joël Renaud à titre de journalier temporaire - Année 2014
- 6.6 Embauche de M. Christian Lesieur à titre de coordonnateur culturel - Service des loisirs, de la culture et des parcs
- 6.7 Autorisation de formation - Mme Julie Labelle-Morissette, responsable des communications - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) - Mai 2014
- 6.8 Mandat à la firme Caza Marceau Soucy Boudreau avocats - Opinion juridique sur la légitimation de certaines actions de repositionnement interne
- 6.9 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de directeur du Service des travaux publics (AJOUT)
- 6.10 Affectation de M. Frédéric Rioux à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim (AJOUT)

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 25 février 2014
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 27 février 2014
- 7.3 Adhésion annuelle de M^e Danielle Simard à l'Ordre du Barreau du Québec (OBQ) et renouvellement des adhésions annuelles de M^e Sylvie Loubier à l'Ordre du Barreau du Québec (OBQ) et MM. Wahb Anys à l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et Jean-Pierre Jutras à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) - Période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015
- 7.4 Autorisation de renouvellement des abonnements du Code et droit municipal CCH Canadienne Limitée - Période du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015
- 7.5 Participation des membres du conseil aux Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - 21, 22, 23 et 24 mai 2014 à Gatineau
- 7.6 Autorisation de procéder à la location d'un système postal DM100I de la compagnie Pitney Bowes
- 7.7 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 445-14 décrétant une dépense et un emprunt de 397 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des impasses du Rubis, de l'émeraude et des rues du Renard, Forget, Lavergne et des Cerfs
- 7.8 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 446-14 décrétant une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de l'impasse Donnacona et des rues Grand-Pré, Pontiac et de la Pineriaie

Le 11 mars 2014

7.9 Demande de soutien financier - Entreprise Amerispa Inc.

8. Travaux publics

8.1 Autorisation de procéder à la location d'équipements et de machineries pour l'année 2014 - Contrat n° 2014-01

8.2 Autorisation de procéder à la location de camions avec opérateurs - Transport en vrac pour l'année 2014 - Contrat n° 2014-02

8.3 Autorisation de former un comité de sélection pour l'appel d'offres relié à la fourniture de plans et devis pour une firme d'ingénierie affectée à la réfection complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour - Contrat n° 2013-41

8.4 Autorisation de former un comité de sélection pour l'appel d'offres relié à la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie affectée à la réfection complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont - Contrat n° 2013-42

8.5 Autorisation d'octroyer un contrat à la firme Nadeau Fournier, arpenteurs-géomètres Inc. pour l'arpentage des terrains municipaux identifiés pour le site du garage municipal

8.6 Autorisation de dépense - Achat d'un système de radar intégrant un mini panneau à messages variables sur remorque

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

9.1 Octroi de soutien à l'organisme reconnu par la Municipalité de Cantley - Club de soccer de Cantley

9.2 Attribution de noms de parcs - Rue Laviolette, montée St-Amour, impasse Vaillant et la rue de St-Moritz

9.3 Ratification de la signature de l'acte de vente du lot 3 908 348 - Résolution numéro 2013-MC-R609

9.4 Autorisation de dépenses - Camp de jour d'été du 30 juin au 15 août 2014

9.5 Nomination de M. Michel Martel à titre de représentant municipal à la Commission culturelle des Collines

10. Urbanisme et environnement

10.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 - Orientation et marge de recul arrière d'une habitation existante - Lot projeté 5 444 605 (lots 3 908 348, 5 397 138 et 5 397 141) - 437, montée de la Source

10.2 Projet de construction d'une habitation assujetti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Lot projeté 5 457 617 (Lots 2 619 056 et 2 619 057) - 953, montée de la Source

10.3 Avis de motion - Règlement numéro 435-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce et service local » à la zone 8-C

Le 11 mars 2014

- 10.4 Adoption du second projet de règlement numéro 435-13-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce et service local » à la zone 8-C
- 10.5 Autorisation de procéder à l'achat de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie
- 10.6. Nomination des membres au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC)

11. Développement économique et communications

12. Sécurité publique - Incendie

- 12.1 Don de deux (2) véhicules incendie Ford 1989 à la République Dominicaine (AJOUT)

13. Correspondance

14. Divers

- 14.1 Appui à la cause de la Société canadienne du cancer - Avril, mois de la Jonquille
- 14.2 Abrogation de la résolution numéro 2014-MC-R033 et nomination de Mme Madeleine Brunette, mairesse à titre de déléguée au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et des Transports Adaptés et Collectifs des Collines (TACC)

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2014-MC-R071 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 11 mars 2014 soit adopté avec les changements suivants :

AJOUTS:

Point 6.9 Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de directeur du Service des travaux publics

Point 6.10 Affectation de M. Frédéric Rioux à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim

Le 11 mars 2014

Point 12.1 Don de deux (2) véhicules incendie Ford 1989 à la République Dominicaine

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1 2014-MC-R072 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 11 février 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1 2014-MC-R073 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - ÉLECTIONS DU 3 NOVEMBRE 2013

Document joint à la présente.

Point 5.2 2014-MC-R074 MANDAT À LA FIRME CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS - OPINION JURIDIQUE DE LA SITUATION DU 22, RUE DU BOSQUET

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2003, l'honorable juge Trudel de la Cour supérieure prononçait un jugement en faveur de la Municipalité de Cantley concernant la propriété du 22, rue du Bosquet à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE depuis le jugement, plusieurs actions ont été prises par la municipalité sur ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire valider la portée légale des actions faites depuis le jugement et vérifier la conformité du dossier actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil lors du comité général du 4 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme Caza Marceau Soucy Boudreau avocats afin de valider la conformité des actions entreprises par la Municipalité de Cantley sur la propriété du 22, rue du Bosquet depuis le prononcé du jugement du 4 décembre 2003 par l'honorable juge Trudel de la Cour supérieure;

Le 11 mars 2014

QUE la firme Caza Marceau Soucy Boudreau avocats valide certaines orientations futures de la municipalité sur ladite propriété;

QU'UN montant maximum de 1 500 \$ soit accordé pour l'opinion juridique;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-412 « Services juridiques - Aménagement, urbanisme et zonage».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2014-MC-R075 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS (CAMPS DE JOUR) AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - PÉRIODE ESTIVALE 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser l'embauche d'étudiants afin de combler les besoins particuliers à savoir, les différentes activités annuelles offertes par le Service des loisirs, et ce, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a approuvé, par la signature d'une entente, l'engagement d'étudiants;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 52 000 \$ est prévu au budget de l'année en cours afin d'assurer le paiement des salaires à être versés;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise un montant de 52 000 \$, incluant les bénéfices marginaux, pour l'embauche d'étudiants (camps de jour) afin de répondre aux besoins du Service des loisirs, de la culture et des parcs pour la période estivale 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Camp de jour ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 6.2

2014-MC-R076 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - PÉRIODE ESTIVALE 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite autoriser l'embauche d'étudiants afin de combler les besoins particuliers du Service des travaux publics, et ce, pour la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a approuvé, par la signature d'une entente, l'engagement d'étudiants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 44 000 \$ est prévu au budget de l'année 2014 afin d'assurer le paiement des salaires à être versés;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise un montant de 44 000 \$, incluant les bénéfices marginaux, pour procéder à l'embauche d'étudiants afin de répondre aux besoins du Service des travaux publics pour la période estivale 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2014-MC-R077 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À LA BIBLIOTHÈQUE - PÉRIODE ESTIVALE 2014

CONSIDÉRANT l'implication de nombreux bénévoles à la bibliothèque pour un total annuel de près de 2 000 heures;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période estivale, ces bénévoles offrent très peu de disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite préserver la qualité des services offerts à la population pendant ces heures d'ouverture à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource étudiante permettrait de préserver la qualité des services offerts à la population pendant cette période;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 800 \$ est prévu au budget de l'année 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise un montant de 3 800 \$, incluant les bénéfices marginaux, pour l'embauche d'un étudiant afin de répondre aux besoins de la bibliothèque pour la période estivale 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Bibliothèque ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

2014-MC-R078 AUTORISATION DE RENOUELER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE M. MICHAEL OUELLETTE À TITRE DE COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS - PÉRIODE DU 15 AVRIL 2014 AU 11 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT l'expérience acquise au cours des quatre (4) dernières années à titre de coordonnateur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT les besoins du service de poursuivre les dossiers déjà entamés;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), de renouveler le contrat à M. Michael Ouellette pour une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

Le 11 mars 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise la signature du renouvellement de contrat liant la Municipalité de Cantley à M. Michael Ouellette à titre de coordonnateur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, pour la période du 15 avril 2014 au 11 avril 2015, le tout selon les termes et conditions de l'entente en vigueur entre le personnel-cadre et la Municipalité de Cantley, et plus spécifiquement, selon l'échelon 5, classe 3, du poste de coordonnateur plus 12 % payable à chaque période de paie comme avantages sociaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Loisirs et culture et les suivants ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

2014-MC-R079 EMBAUCHE DE M. JOËL RENAUD À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la planification des travaux à exécuter aux travaux publics pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QU' il serait dans l'ordre des choses de réintégrer M. Joël Renaud à titre de journalier temporaire pour une période de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'embauche de M. Joël Renaud, à titre de journalier temporaire pour une période de six (6) mois, et ce, à compter du 7 avril 2014 selon les besoins justifiés par le directeur du service, le tout selon la rémunération et les conditions de travail qu'il appert de la convention collective en vigueur pour le poste de journalier;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaire - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 6.6

2014-MC-R080 EMBAUCHE DE M. CHRISTIAN LESIEUR À
TITRE DE COORDONNATEUR CULTUREL - SERVICE DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R307 adoptée le 9 juillet 2013, le conseil autorisait l'affichage d'un poste de coordonnateur culturel au Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'externe du 21 janvier au 31 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE près de vingt (20) personnes ont déposé leur candidature et que quatre (4) ont été convoquées pour l'entrevue et l'examen et que trois (3) se sont présentés;

CONSIDÉRANT le résultat positif obtenu par M. Christian Lesieur;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci possède la formation et les aptitudes nécessaires à l'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, Wahb Anys, directeur général adjoint et de, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, de retenir les services de M. Christian Lesieur;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, Wahb Anys, directeur général adjoint et de, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, autorise l'embauche de M. Christian Lesieur au poste de coordonnateur culturel, et ce, à compter du 11 mars 2014, le tout selon l'échelon 5, classe 3, de l'échelle salariale du poste de coordonnateur culturel;

QUE l'embauche de M. Christian Lesieur est assujettie à une période probatoire de six (6) mois;

QUE M. Lesieur poursuive l'intérim au poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, avec tous les avantages s'y rattachant, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 6.7

2014-MC-R081 AUTORISATION DE FORMATION - MME JULIE LABELLE-MORISSETTE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS - COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) - MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement du personnel municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

TITRE	COÛT (TAXES EN SUS)
Le citoyen et nous : Un lien durable Colloque ACMQ 2014 28 au 30 mai 2014 - Victoriaville	450 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise la formation de Mme Julie Labelle-Morissette offerte par l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour une dépense de 450 \$, taxes en sus, pour les frais d'inscription en plus des dépenses à encourir selon la politique relative au remboursement des dépenses des employés de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-190-00-454 « Formation et perfectionnement - Communication ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.8

2014-MC-R082 MANDAT À LA FIRME CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU AVOCATS - OPINION JURIDIQUE SUR LA LÉGITIMATION DE CERTAINES ACTIONS DE REPOSITIONNEMENT INTERNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir l'administration et repositionner certaines fonctions au sein de l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil favorise le service à la clientèle et l'optimisation des services;

CONSIDÉRANT QUE ces choix doivent être validés légalement avant d'entreprendre leur mise en application;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), mandate la firme Caza Marceau Soucy Boudreau avocats afin d'assurer la validation et la légalité des différents choix de repositionnement en ressources humaines au sein de l'appareil municipal;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-414 « Services juridiques - Greffe » et le 1-02-140-00-419 « Honoraires professionnels autres - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.9

2014-MC-R083 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2014 le conseil donnait un avis de cessation d'emploi à l'employé n° 1317;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, de procéder à l'affichage interne et externe et que les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et de, MM. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1) et Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2);

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, autorise l'affichage interne et externe d'un poste de directeur du Service des travaux publics à raison de cinq (5) jours / semaine, le tout, aux conditions fixées par les conditions de travail des cadres en vigueur;

Le 11 mars 2014

QUE suivant cette démarche, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

QUE le comité de sélection soit composé de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et de, MM. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1) et Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2);

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.10

2014-MC-R084 AFFECTATION DE M. FRÉDÉRIC RIOUX À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2014, le conseil signifiait un avis de cessation d'emploi à l'employé n^o 1317;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service des travaux publics doit être comblé dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence du directeur du Service des travaux publics, M. Frédéric Rioux possède toutes les compétences nécessaires pour assurer l'intérim du service;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, autorise l'embauche de M. Frédéric Rioux à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim, à compter du 11 mars 2014, le tout selon les modalités décrites aux conditions des cadres en vigueur et selon la rémunération à l'échelon 2, classe 5 de l'échelle salariale des conditions de travail du personnel cadre de la Municipalité de Cantley;

QUE l'intérim soit en vigueur jusqu'à ce que le poste de directeur du Service des travaux publics soit comblé;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaire - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 7.1

2014-MC-R085 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 25 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 25 février 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes payés au 25 février 2014 se répartissant comme suit : un montant de 320 056,78 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 450 584,11\$ pour les dépenses générales pour un grand total de 770 640,89 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2014-MC-R086 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 27 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 27 février 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 27 février 2014 au montant de 98 708,66 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2014-MC-R087 ADHÉSION ANNUELLE DE M^E DANIELLE SIMARD À L'ORDRE DU BARREAU DU QUÉBEC (OBQ) ET RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS ANNUELLES DE M^E SYLVIE LOUBIER À L'ORDRE DU BARREAU DU QUÉBEC (OBQ) ET MM. WAHB ANYS À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ) ET JEAN-PIERRE JUTRAS À L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC (CPA) - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT les demandes déposées par M^{ES} Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, Danielle Simard, greffière adjointe et, MM. Wahb Anys, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, le 10 février 2014;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

NOM	TOTAL (TAXES EN SUS)
M ^e Danielle Simard Ordre du Barreau du Québec (OBQ)	3 209, 08 \$
M ^e Sylvie Loubier Ordre du Barreau du Québec (OBQ)	3 209,08 \$
M. Wahb Anys Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)	323,75 \$
M. Jean-Pierre Jutras Ordre des comptables professionnels agrés du Québec (CPA)	886,40 \$
TOTAL	7 628,31\$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise l'adhésion de Me Danielle Simard, greffière adjointe et, le renouvellement des adhésions annuelles de MM. Wahb Anys, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et de, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, aux différents « Ordres » pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 pour un montant de 7 628,31\$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Cotisations versées à des associations » des différents services.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2014-MC-R088 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS DU CODE ET DROIT MUNICIPAL - CCH CANADIENNE LIMITÉE - PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2014 AU 1^{ER} MARS 2015

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015 du Code municipal au tarif annuel de 1 552 \$, taxes en sus, afin de continuer à recevoir les mises à jour de lois et annotations jurisprudentielles sur CÉDÉROM;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015 du code des municipalités au tarif annuel de 279 \$, taxes en sus, afin de continuer à recevoir les lois principales et complémentaires sur feuilles mobiles;

CONSIDÉRANT QU'il est requis un abonnement du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015 du Code municipal au tarif annuel de 484 \$, taxes en sus, afin de continuer à recevoir les principes généraux et contentieux sur CÉDÉROM;

CONSIDÉRANT QUE les différents abonnements cités précédemment sont des outils essentiels dans les décisions quotidiennes des différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, ainsi que la recommandation du comité des finances et ressources humaines (CFHR);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), approuve une dépense au montant de 2 315 \$, taxes en sus, quant au renouvellement des abonnements du Code municipal de la municipalité avec CCH Canadienne Limitée, pour la période du 1^{er} mars 2014 au 1^{er} mars 2015;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-494 « Cotisation à des associations et abonnement - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

2014-MC-R089 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX ASSISES ANNUELLES 2014 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - 21, 22, 23 ET 24 MAI 2014 À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QU'il est important de côtoyer, échanger et d'établir des contacts avec d'autres municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Madeleine Brunette, mairesse et de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général de participer aux Assises annuelles 2014 de l'UMQ les 21, 22, 23 et 24 mai 2014 à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), approuve une dépense au montant de 2 000 \$, taxes en sus, pour les frais d'inscription de Mme Madeleine Brunette, mairesse et de, M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, qui participeront aux Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), lesquelles se tiendront les 21, 22, 23 et 24 mai 2014 à l'Hôtel Hilton Lac-Leamy à Gatineau et, autorise le remboursement des frais de déplacement selon la politique de remboursement des dépenses pour le personnel-cadre et élus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-454 « Formation - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

2014-MC-R090 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA LOCATION D'UN SYSTÈME POSTAL DM100I DE LA COMPAGNIE PITNEY BOWES

CONSIDÉRANT QUE le contrat du système postal vient à échéance le 31 juillet 2014;

CONSIDÉRANT l'offre promotionnelle de la compagnie Pitney Bowes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre nous permet d'obtenir une nouvelle machine plus performante;

CONSIDÉRANT QUE cette offre nous permettra d'économiser annuellement 85,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location mensuel du système postal DM100I est de 74,88 \$, taxes en sus, pendant le terme de soixante (60) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Le 11 mars 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, ainsi que la recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), autorise la location d'un système postal DM100I de la compagnie Pitney Bowes au coût mensuel de 74,88 \$, taxes en sus, pendant le terme de soixante (60) mois;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-517 « Location équipement de bureau - Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.7

2014-MC-AM 091 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 445-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 397 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES IMPASSES DU RUBIS, DE L'ÉMERAUDE ET DES RUES DU RENARD, FORGET, LAVERGNE ET DES CERFS

Je, soussignée, Marjolaine Gauthier, conseillère du district électoral numéro 6 (district des Lacs), donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 445-14 afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 397 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des impasses du Rubis, de l'Émeraude et des rues du Renard, Forget, Lavergne et des Cerfs.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 7.8

2014-MC-AM 092 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 446-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 230 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE L'IMPASSE DONNACONA ET DES RUES GRAND-PRÉ, PONTIAC ET DE LA PINERAIE

Je, soussigné, Aimé Sabourin, conseiller du district électoral numéro 1 (district des Monts), donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 446-14 afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 230 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de l'impasse Donnacona et des rues Grand-Pré, Pontiac et de la Pineraie.

Le 11 mars 2014

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 7.9

**2014-MC-R093 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER -
ENTREPRISE AMERISPA INC**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise AmeriSpa Inc. a acquis une entreprise établie sur le territoire de la Municipalité de Cantley, et qu'un projet de construction d'un Spa de santé détente y était en cours depuis deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût total estimé du projet se chiffre à 4,5 millions de dollars, et que ce projet contribuera de façon significative au développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes mêmes du règlement numéro 377-10 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles, il est accordé un crédit de 100 % pour la première année, 75 % pour la deuxième année, 50 % pour la troisième année et finalement 25 % pour la quatrième année, le tout à compter de la date de fin des travaux, basé sur la différence entre le montant qui serait dû si l'évaluation n'aurait pas été modifiée et le montant de taxes qui est effectivement dû;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise répond aux critères établis pour une des catégories admissibles au crédit de taxes foncières pour entreprises, soit la catégorie 11-751 - Centre touristique, de l'article 6 du règlement;

CONSIDÉRANT QUE Amerispa Inc. opère l'entreprise depuis la troisième année du programme et est admissible aux crédits suivants soit, un crédit de 50 % pour la troisième année et finalement 25 % pour la quatrième année;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de financement de l'entreprise AmeriSpa Inc. relative au crédit de taxes pour la troisième et la quatrième années, selon les modalités prévues au règlement numéro 377-10 relatif à un programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises admissibles.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 8.1

2014-MC-R094 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE MACHINERIES POUR L'ANNÉE 2014 - CONTRAT N° 2014-01

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R020 adoptée le 15 janvier 2014, le conseil autorisait le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour la location d'équipements et de machineries pour l'année 2014 - contrat n° 2014-01;

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2014 date de clôture de l'appel d'offres sur le site du SEAO, douze (12) propositions étaient reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, d'accepter toutes les propositions reçues aux fins de procéder à la location, au besoin, d'équipements et de machineries requis, suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire, de la qualité et condition de l'équipement et de la disponibilité effective des machines-outils;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte toutes les propositions reçues aux fins de procéder à la location, au besoin, d'équipements et de machineries requis, suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire, de la qualité et condition de l'équipement et de la disponibilité effective des machines-outils, dont les résultats sont annexés à la présente résolution - contrat n° 2014-01;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Voirie municipale » et 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

M.Aimé Sabourin se retire de la salle ayant un intérêt sur ladite résolution.

Le 11 mars 2014

Point 8.2

2014-MC-R095 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEURS - TRANSPORT EN VRAC POUR L'ANNÉE 2014 - CONTRAT N° 2014-02

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R020 adoptée le 15 janvier 2014, le conseil autorisait le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour la location de camions avec opérateurs - transport en vrac pour l'année 2014 - contrat n° 2014-02;

CONSIDÉRANT QUE le 10 mars 2014 date de clôture de l'appel d'offres sur le site du SEAO, onze (11) propositions étaient reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, d'accepter toutes les propositions reçues aux fins de procéder à la location, au besoin, de camions avec opérateurs - transport en vrac, suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire, de la qualité et condition de l'équipement et de la disponibilité effective des camions et opérateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte toutes les propositions reçues aux fins de procéder à la location, au besoin, de camions avec opérateurs - transport en vrac, suivant la liste des soumissions reçues conformes en tenant compte du plus bas taux horaire, de la qualité et condition de l'équipement et de la disponibilité effective des camions et opérateurs - contrat n° 2014-02;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-320-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Voirie municipale » et 1-02-330-00-516 « Location machinerie, outillage et équipement - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

M. Aimé Sabourin reprend son siège à la table du conseil.

Le 11 mars 2014

Point 8.3

2014-MC-R096 AUTORISATION DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES RELIÉ À LA FOURNITURE DE PLANS ET DEVIS PAR UNE FIRME D'INGÉNIERIE AFFECTÉE À LA RÉFECTION COMPLÈTE DU CHEMIN VIGNEAULT ENTRE LE CHEMIN FERLAND ET LA MONTÉE SAINT-AMOUR - CONTRAT N° 2013-41

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R595 adoptée le 10 décembre 2013, le conseil autorisait le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie pour la réfection complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour - contrat n° 2013-41;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QU'il est requis par la loi que cet appel d'offres le soit avec un système de pondération requérant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa politique de gestion contractuelle, le conseil a délégué M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, le pouvoir de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la formation du comité de sélection concernant l'appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie pour la réfection complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2013-41;

QUE le contrat de surveillance des travaux soit fait par une firme autre que celle qui a obtenu l'appel d'offres pour la fourniture de plans et devis;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 8.4

2014-MC-R097 AUTORISATION DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES RELIÉ À LA FOURNITURE DE PLANS ET DEVIS PAR UNE FIRME D'INGÉNIEURIE AFFECTÉE À LA RÉFECTION COMPLÈTE DU CHEMIN DENIS ENTRE LE CHEMIN TACHÉ ET LA RUE CLERMONT - CONTRAT N^o 2013-42

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire procéder au lancement d'un appel d'offres pour la reconstruction complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n^o 2013-42;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QU'il est requis par la loi que cet appel d'offres le soit avec un système de pondération requérant un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa politique de gestion contractuelle, le conseil a délégué M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, le pouvoir de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la formation du comité de sélection concernant l'appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie pour la réfection complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n^o 2013-42;

QUE le contrat de surveillance des travaux soit fait par une firme autre que celle qui a obtenu l'appel d'offres de fourniture de plans et devis;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 8.5

2014-MC-R098 AUTORISATION D'OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME NADEAU FOURNIER ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. POUR L'ARPENTAGE DES TERRAINS MUNICIPAUX IDENTIFIÉS POUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'arpentage des terrains municipaux identifiés pour le site du garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'un plan de localisation complet permettra de faciliter l'identification d'options réalistes face aux possibilités offertes par ces terrains;

Dfc v

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) firmes d'arpenteurs-géomètres, les résultats étant les suivants:

SOUSSIONNAIRE	COÛT (taxes en sus)
Nadeau Fournier, arpenteurs-géomètres Inc. - Gatineau	4 000 \$
Bussières Bérubé Genest Schnob, arpenteurs-géomètres Inc. - Gatineau	4 700 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte l'offre déposée par la firme Nadeau Fournier, arpenteurs-géomètres Inc. située à Gatineau au montant de 4 000 \$, taxes en sus;

QUE le certificat de localisation résultant de ce mandat indique clairement les bornes, la topographie, les caractéristiques importantes et la localisation des bâtiments existants, ce certificat constituant un document essentiel à la mise en œuvre du projet de construction;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 8.6

2014-MC-R099 AUTORISATION DE DÉPENSE - ACHAT D'UN SYSTÈME DE RADAR INTÉGRANT UN MINI PANNEAU À MESSAGES VARIABLES SUR REMORQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de garantir la sécurité des résidents et de contrôler les limites de vitesse instaurées au sein de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), d'autoriser la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un système de radar intégrant un mini panneau à messages variables sur remorque;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de quatre (4) soumissionnaires et qu'un (1) seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	COÛT (taxes en sus)
Ver-Mac	14 100 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, de retenir la soumission offerte par Ver-Mac;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux public, ainsi que la recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise une dépense au montant de 14 100 \$, taxes en sus, à Ver-Mac afin de procéder à l'achat d'un système de radar intégrant un mini panneau à messages variables sur remorque;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de roulement;

QUE les fonds soient remboursés au fonds de roulement en annuités égales sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 9.1

2014-MC-R100 OCTROI DE SOUTIEN À L'ORGANISME RECONNU PAR LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY - CLUB DE SOCCER DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, maître d'œuvre en loisirs et culture sur l'étendue de son territoire, offre des services aux citoyens en partenariat avec des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes reconnus par la Municipalité de Cantley ont des actions concourantes avec celle-ci et qu'à ce titre, ils contribuent à la mission de l'administration locale;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces organismes ont introduit, dans les délais et les formes qui leur ont été prescrits, des demandes de soutien financier auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) est de soutenir les organismes reconnus relativement à la politique de soutien aux organismes et qu'il est proposé que les organismes suivants se voient accorder une aide de l'ordre des montants mentionnés ci-dessous:

- Club de soccer de Cantley: 2 000 \$

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire des sommes recommandées à remettre à ces organismes pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) et l'analyse effectuée par le Service des loisirs, de la culture et des parcs, accorde la somme de 2 000 \$ en terme de soutien financier au Club de soccer de Cantley pour l'année 2014;

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à verser immédiatement ladite somme au bénéficiaire;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 «Subventions - Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2014-MC-R101 ATTRIBUTION DE NOMS DE PARCS - RUE LAVIOLETTE, MONTÉE ST-AMOUR, IMPASSE VAILLANT ET LA RUE DE ST-MORITZ

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures ont été installées dans les parcs situés sur la rue Laviolette, montée St-Amour (caserne), l'impasse Vaillant et la rue de St-Moritz;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE ces parcs sont utilisés par plusieurs citoyens et qu'ils ne portent pas de noms officiels;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), nomme les parcs suivants:

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • rue Laviolette | Parc Laviolette |
| • impasse Vaillant | Parc Vaillant |
| • rue de St-Moritz | Parc St-Moritz |
| • montée St-Amour | Parc St-Amour |

QUE la Municipalité procède à l'enregistrement de ces noms auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.3

**2014-MC-R102 RATIFICATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE
DE VENTE DU LOT 3 908 348 - RÉSOLUTION NUMÉRO
2013-MC-R609**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R609 adoptée le 10 décembre 2013, le conseil autorisait la vente du lot 3 908 348 aux propriétaires des lots 2 931 405 et 3 849 933;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de préciser que le conseil autorise la signature de Mme Madeleine Brunette, mairesse et de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, de l'acte de vente du lot 3 908 348;

En conséquence, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil ratifie la signature de Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, pour et au nom de la Municipalité de Cantley à l'acte de vente du lot 3 908 348 aux propriétaires des lots 2 931 405 et 3 849 933.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 9.4

2014-MC-R103 AUTORISATION DE DÉPENSES - CAMP DE JOUR D'ÉTÉ DU 30 JUIN AU 15 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour 2013 a connu un grand succès permettant à près de deux cents (200) enfants d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour 2014 pourra être organisé avec succès tout en présentant un bilan financier équilibré en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est un service très important pour de nombreux parents et enfants de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise le Service des loisirs, de la culture et des parcs à procéder à l'organisation du camp de jour d'été, soit du 30 juin au 15 août 2014 et, à procéder au paiement de toutes les dépenses relatives;

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives au camp, ceci dans la limite des montants perçus (autofinancement) au titre des frais d'inscription reçus pour le projet;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires numéros 1-02-701-70-310 et les suivants « Activités - Camp de jour ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.5

2014-MC-R104 NOMINATION DE M. MICHEL MARTEL À TITRE DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA COMMISSION CULTURELLE DES COLLINES

CONSIDÉRANT QUE la Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais fait l'analyse et la recommandation de projets culturels dans le cadre du Fonds de développement culturel des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la composition proposée par la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais est de huit (8) membres votants, dont un membre du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un représentant culturel issu de l'administration de chacune des municipalités, soit sept (7) personnes, dont un (1) professionnel oeuvrant au sein de la municipalité ou d'une organisation ayant des tâches et des intérêts reliés à la culture et au développement culturel;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Michel Martel, résidant du district du Parc (# 4);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de M. Michel Martel, résidant du district du Parc (#4) en tant que représentant municipal à la Commission culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours;

QUE la présente résolution soit transmise au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2014-MC-R105 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - ORIENTATION ET MARGE DE REcul ARRIÈRE D'UNE HABITATION EXISTANTE - LOT PROJETÉ 5 444 605 (LOTS 3 908 348, 5 397 138 ET 5 397 141) - 437, MONTÉE DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 27 janvier 2014 à l'égard de l'orientation et de la marge de recul arrière d'une habitation actuellement située sur le lot 5 397 138 du Cadastre du Québec au 437, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 13 février 2014, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde une dérogation mineure afin de permettre, suite à une opération cadastrale projetée visant le remplacement des lots 3 908 348, 5 397 138 et 5 397 141 du Cadastre du Québec par le lot projeté 5 444 605, que le bâtiment principal résidentiel actuellement situé sur le lot 5 397 138 du Cadastre du Québec au 437, montée de la Source :

Le 11 mars 2014

- 1) ait la façade orientée selon un axe de 38 degrés par rapport à la rue du Contrefort alors que l'article 6.1.5 du Règlement de zonage numéro 269-05 exige, dans ce cas-ci, un axe variant de 0 à 30 degrés;
- 2) ait une marge de recul arrière de 5,38 mètres alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que la marge minimale de recul arrière est de 10 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

2014-MC-R106 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HABITATION ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - LOT PROJETÉ 5 457 617 (LOTS 2 619 056 ET 2 619 057) - 953, MONTÉE DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'une habitation a été déposée le 29 janvier 2014 pour la propriété composée du lot projeté 5 457 617 (lots 2 619 056 et 2 619 057 du Cadastre du Québec) au 953, montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement numéro 274-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 13 février 2014, a procédé à l'étude de la demande et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du projet de construction d'une habitation sur le lot projeté 5 457 617 (lots 2 619 056 et 2 619 057 du Cadastre du Québec) au 953, montée de la Source puisque le projet est conforme dans son ensemble aux critères spécifiques du Règlement numéro 274-05.

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 10.3

2014-MC-AM107 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » À LA ZONE 8-C

Madame la conseillère Marjolaine Gauthier donne avis de motion qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 435-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 et visant l'ajout de la classe d'usages « Commerce et service local » à celles autorisées dans la zone 8-C.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 10.4

2014-MC-R108 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » À LA ZONE 8-C

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 a été déposée en date du 29 août 2013 visant la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant nécessite l'ajout de la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande lors de sa séance le 19 septembre 2013 et a recommandé d'accepter la demande de modification;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 435-13-01 a été adopté par le conseil à la séance spéciale du 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 21 janvier 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 11 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 11 mars 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 435-13-02 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'ajouter la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C.

Adoptée à l'unanimité

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13-02
RÈGLEMENT NUMÉRO 435-13**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN
D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE
LOCAL » À LA ZONE 8-C**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 a été déposée en date du 29 août 2013 visant la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant nécessite l'ajout de la classe d'usages « Commerce et Service local » à la zone 8-C;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du Règlement de zonage numéro 269-05 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande lors de sa séance le 19 septembre 2013 et a recommandé d'accepter la demande de modification;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 435-13-01 a été adopté par le conseil à la séance spéciale du 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à la parution d'un avis public le 21 janvier 2014, une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 11 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des normes de zonage annexée au Règlement de zonage numéro 269-05 sous la cote « Annexe B » est modifiée dans la colonne de la zone 8-C en ajoutant un point à la ligne 9.

Le 11 mars 2014

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Madeleine Brunette
Mairesse

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

Point 10.5

2014-MC-R109 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE COMPOSTEURS ET DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT le succès obtenu en 2013 pour la vente aux citoyens de notre municipalité de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire acquérir des composteurs et récupérateurs d'eau de pluie pour la vente aux citoyens de Cantley à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies Orbis et Gestion U.S.D. inc. offrent des produits de qualité à des prix concurrentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat de:

- cinquante (50) composteurs de la compagnie Orbis pour un montant maximum de 1 735 \$, taxes en sus;
- cent vingt-cinq (125) récupérateurs d'eau de pluie de la compagnie Gestion U.S.D. inc. pour un montant maximum de 4 000 \$ plus les frais de livraison de 273 \$, taxes en sus;

QUE les composteurs et récupérateurs d'eau de pluie seront vendus aux citoyens de Cantley au prix de 40 \$ chacun;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-452-10-644 « Bacs de compostage » et 1-02-470-00-649 « Bacs de récupération d'eau de pluie ».

Adoptée à l'unanimité

Le 11 mars 2014

Point 10.6

2014-MC-R110 NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CANTLEY (CEC)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R008 adoptée le 14 janvier 2014, le conseil autorisait l'adoption du Règlement numéro 440-14 relativement à la formation du comité de l'environnement (CEC);

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité de l'environnement de Cantley (CEC) est faite de représentants de citoyens et qu'il y a lieu de combler cinq (5) postes;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Nathalie Bélisle, résidente permanente du district des Monts (# 1);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Marilou Holmes, résidente permanente du district des Prés (# 2);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Pierre Trudel, résident permanent du district des Prés (# 2);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Stéphane Pisani résident permanent du district des Érables (# 5);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Antoine Salmon résident permanente du district des Lacs (# 6);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil lors du comité général du 4 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Mmes Nathalie Bélisle, résidente du district des Monts (# 1), Marilou Holmes, résidente du district des Prés (# 2) et MM. Pierre Trudel, résident du district des Prés (# 2), Stéphane Pisani, résident du district des Érables (# 5) et Antoine Salmon, résident du district des Lacs (# 6) au sein du comité de l'environnement de Cantley (CEC).

Adoptée à l'unanimité

Point 11

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

Point 12.1

2014-MC-R111 DON DE DEUX (2) VÉHICULES INCENDIE FORD 1989 À LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

CONSIDÉRANT QUE les véhicules incendie - anciennement 811 (de type autopompe) et anciennement 713 (de type citerne) sont maintenant désuets et ne possèdent aucune valeur de revente;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE les véhicules incendie ne sont plus en circulation depuis bientôt quatre (4) ans et qu'ils sont présentement en entreposage sur les terrains du garage municipal de la rue Sizerin;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules incendie ne respectent plus les exigences requises pour le combat incendie au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un contingent de trois (3) municipalités soit, Chelsea, Belleville et Cantley, s'associe afin d'envoyer des équipements de sécurité incendie désuets en République Dominicaine, dont les ressources en équipement sont déficientes, voir qu'absent et non-adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le représentant Renso Herrera Franco, de l'ambassade de la République Dominicaine, s'engage à transporter les véhicules vers la République Dominicaine, et ce, sans frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley encourage et souhaite faire partie de cette œuvre humanitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil fait donation du véhicule incendie de type autopompe (anciennement 811) Ford 1989, numéro de série 1FDRF82K3KVA64891, et du véhicule incendie de type citerne (anciennement 713) Ford 1989, numéro de série 1FDRF82KSKVA34892 à la République Dominicaine.

Adoptée à l'unanimité

Point 13

CORRESPONDANCE

Point 14.1

2014-MC-R112 APPUI À LA CAUSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

Le 11 mars 2014

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil décrète le mois d'avril Mois de la Jonquille;

QUE le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.2

2014-MC-R113 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-MC-R033 ET NOMINATION DE MME MADELEINE BRUNETTE MAIRESSE À TITRE DE DÉLÉGUÉE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (RITC) ET DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DES COLLINES (TACC)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R033 adoptée le 14 janvier 2014, le conseil nommait M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) à siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et des Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC);

CONSIDÉRANT la demande de M. Potvin de se retirer desdits comités pour se concentrer davantage sur les comités municipaux soit, le comité de l'environnement de Cantley (CEC) et celui des finances et ressources humaines (CFRH);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Madeleine Brunette, mairesse;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'y participer de Mme Brunette, le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général à agir à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

Le 11 mars 2014

ET IL ET RÉSOLU QUE le conseil nomme Mme Madeleine Brunette, mairesse à siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) et des Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC), et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'y participer de Mme Brunette, M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général agisse à titre de substitut;

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit les résolutions antérieures à cet effet;

QUE la présente résolution soit transmise à Transports Adaptés et Collectifs des Collines pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Point 15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 16

2014-MC-R114 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 11 mars 2014 soit et est levée à 20 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général